

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le jeudi 8 décembre 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

- Marché d'assurances de la ville – avenant au contrat « protection juridique » à compter du 1/01/2017
- Emprunt à la Banque Postale pour financer les travaux de rénovation du Château de Robersart
- Point sur les affaires « MEJAN » et « METBACH »

16/74 : FUSION ENTRE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN) ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE ET DE SES AFFLUENTS (SIABNA)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** se prononce favorablement sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat mixte et désigne M. ODEN et Mme SPANNEUT pour représenter la ville au Comité de Bassin et Collège électoral.

16/75 : SIVOM ALLIANCE NORD OUEST - ADHESION DE LA VILLE DE WARNETON

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, émet un avis favorable à la demande d'adhésion présentée par la ville de WARNETON au SIVOM Alliance Nord-Ouest.

16/76 : SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST – ADHESION A LA COMPETENCE EN MATIERE DE « PREVENTION DES ATTEINTES A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE »

Dans le cadre de la mise en place du système de vidéo protection sur la commune, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide d'adhérer à cette compétence qui nous permettra notamment de bénéficier de l'étude relative au centre de supervision urbaine que le SIVOM Alliance Nord-Ouest pourrait mettre en place.

16/77 : MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DEPOT ET DE SERVICE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Métropole Européenne de Lille (MEL) propose aux communes une action de mutualisation de la gestion d'archives.

La commune confirme son souhait d'intégrer le 1^{er} volet de ce projet à savoir :

- la conservation au sein du bâtiment du service Archives, conforme aux normes et recommandations du Service Interministériel des Archives de France (SIAF) ;
- la communication desdits fonds aux services municipaux et aux usagers.

Le coût s'élève à 5.31 € TTC/an par mètre linéaire conservé dans le bâtiment métropolitain.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt et de prestations de services en matière d'archives avec la MEL,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants

16/78 : MISE À DISPOSITION DU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ PROPOSÉ PAR LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a validé la mise en œuvre d'un plan d'action concerté visant à accompagner les communes vers la rénovation exemplaire et durable de leur patrimoine le plus énergivore, en faveur d'une meilleure maîtrise de la dépense publique, d'économies d'énergie significatives et de la création de nouveaux marchés générateurs d'emplois.

En partenariat avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, la MEL propose aux communes de moins de 15 000 habitants de bénéficier du conseil en énergie partagé.

Le Conseiller aura pour principales missions d'accompagner et d'aider la commune dans :

- la réalisation d'un diagnostic précis du patrimoine communal, en s'appuyant d'une part sur un inventaire détaillé de ce patrimoine et de ses caractéristiques, et d'autre part sur un bilan comptable des factures énergétiques de la commune ;
- la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux visant à réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des utilisateurs ;
- l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise des dépenses énergétiques, à l'attention des élus, des usagers et des services des collectivités.

La participation financière de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'habitants et s'élève à :

	Réalisation de l'état des lieux	Mise en œuvre du programme pluriannuel d'actions		
	9 mois	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année
Coût pour les communes bénéficiaires	0,60€/hab.	0,80€/hab./an	0,80€/hab./an	0,80€/hab./an

Le Conseil municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions** décide :

- d'adhérer au service de conseil en énergie partagé, pour une durée de 3 ans et 9 mois ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, dans la limite des crédits votés au budget ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention de mise à disposition du service de conseil en énergie partagé.

16/79 : HAITI – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SOS ENFANTS »

Haiti a été ravagée par un terrible séisme en 2010 puis affectée par trois ans de sécheresse causée par le phénomène météorologique El Nino avant d'être frappée le 4 octobre 2016 par l'ouragan Matthew. Aussi, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « SOS ENFANTS » dont le siège social est à Paris, association reconnue d'utilité publique qui vient en aide aux familles et enfants victimes d'injustice et de maldéveloppement.

16/80 : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/44 DU 28 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide de modifier l'affectation du résultat 2015 de la façon suivante :

- compte 002 – excédent de fonctionnement pour 33 619.90 €
- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 200 000.00 €
- compte 001 – excédent d'investissement pour 508 676.05 €

16/81 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide de voter une décision modificative n° 3 pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à – 795 000.00 € et en section d'investissement à 154 240.00 €.

16/82 : CREDITS PROVISOIRES 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le budget primitif 2017 ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2017, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'ouvrir les crédits des comptes 20, 21 et 23 pour un montant de 1 199 424.98 €.

16/83 : PORT DE PLAISANCE - AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/45 DU 28 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide de modifier l'affectation du résultat 2015 de la façon suivante :

- compte 002 – excédent de fonctionnement pour 21 514.42 €
- compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé pour 12 000.00 €
- compte 001 – excédent d'investissement pour 11 745.67 €

16/84 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité et suite au vote de la délibération n° 16/83 modifiant l'affectation du résultat 2015, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, décide de voter une décision modificative n° 1 pour l'exercice 2016 qui s'équilibre en section de fonctionnement à – 12 000.00 € et en section d'investissement à 0.00 €.

16/85 : CREDITS PROVISOIRES 2017 – PORT DE PLAISANCE

Considérant que le budget primitif 2017 du Port de Plaisance ne sera pas présenté au Conseil Municipal avant le 1^{er} janvier 2017, et compte tenu de l'engagement des travaux qui n'ont pas fait l'objet de reports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits des comptes 21 pour un montant de 9 890.02 €.

16/86 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 voix contre**, fixe les tarifs au 1^{er} janvier 2017 des salles suivantes :

- Fondation Ledoux : salle « Carlos Ledoux »
- salle des Fêtes
- Château de Robersart : salles « Simon Robert », « Juliette de Robersart » et la cour du Château
- Hôtel de Ville - salle des Réceptions

16/87 : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS AU CIMETIERE, AU COLUMBARIUM ET AU CIMETIERE PAYSAGER

Le Conseil Municipal par **26 voix pour et 2 voix contre**, fixe les tarifs au 1^{er} janvier 2017 des concessions au cimetière, au columbarium ainsi qu'au cimetière paysager.

16/88 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le Règlement Local de Publicité (RPL) est un document qui tend à protéger les paysages et améliorer le cadre de vie, en encadrant l'affichage extérieur (publicité, enseignes et pré-enseignes).

Dès son entrée en vigueur, le RLP métropolitain remplacera les 30 RLP communaux existants.

Un diagnostic du territoire métropolitain a été réalisé afin de caractériser qualitativement le parc existant de publicités, enseignes et pré-enseignes.

Au vu de ce diagnostic un débat doit avoir lieu au sein du Conseil métropolitain et des conseils municipaux sur les quatre orientations générales du RLP suivantes :

ORIENTATION N°1 : Instaurer des zones à l'intérieur desquelles la publicité sera davantage encadrée et mieux adaptée au cadre environnant

Différents types de zones sont identifiés, qui pourraient faire l'objet d'un traitement spécifique :

- 1- Les entrées de ville, première image d'un territoire et donc à préserver d'une installation anarchique ou non harmonieuse de publicités,
- 2- Les cœurs de villes : abords des lieux signifiants et immeubles remarquables, les centres bourgs,
- 3- Les espaces paysagers de qualité, en ville ou en périphérie (Espace Naturel Métropolitain, abords des cours d'eau),
- 4- Les axes structurants du territoire métropolitain, traversant plusieurs communes,
- 5- Des zones spécialisées : zones d'activités et commerciales,
- 6- Le domaine ferroviaire : la publicité sur le domaine ferroviaire est très présente sur le territoire métropolitain.

ORIENTATION N° 2 : Réglementer certains types de dispositifs, visuellement polluants par leur présence forte sur le territoire ou leur caractère lumineux, et/ou énergivores ou leur densité trop importante

ORIENTATION N°3 : Assouplir l'interdiction de publicité dans certains lieux protégés

ORIENTATION N°4 : Pour les enseignes, concilier protection du cadre de vie et besoins de communication des acteurs économiques locaux

Le Conseil Municipal acte la tenue du débat.

16/89 : DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES – QUARTIER EST/AVENUE URBAINE ET DOMAINE DU GRAND AIR

La réalisation du quartier Est de WAMBRECHIES a été engagée il y a quelques années, avec la livraison par VILOGIA entre 2014 et 2015 d'une première opération comportant 169 logements.

Cette opération amorce, depuis la rue de Quesnoy, la création de l'avenue urbaine autour de laquelle ce nouveau quartier s'articulera.

Dénommée avenue du Ferrain entre la rue de Quesnoy et l'allée de la Redoute, à l'intersection du chemin de la Planche de Pierre, elle sera prolongée, à terme, jusqu'à la rue de la Résistance. Cette dernière section fera l'objet d'une dénomination ultérieurement en fonction de l'avancement des projets.

La section de l'avenue urbaine reliant la rue de Bondues à la rue de la Résistance est actuellement en chantier, dans le cadre de l'aménagement du Domaine du Grand Air, mené par NACARAT et SIA, qui comportera environ 250 logements, et du Parc d'activités Ecospace. Le nom de cette avenue doit porter en lui l'ouverture, l'innovation, le respect de l'environnement et le bien vivre.

Aussi il est proposé de dénommer cette voie : « Avenue de l'Espace ».

Pour l'opération de logements du Domaine du Grand Air, il est proposé, compte tenu de la proximité de l'aérodrome de LILLE - MARCQ-EN-BAROEUL, et en l'absence de toute référence historique sur ce secteur, d'en dénommer les voies futures par les noms de héros de l'histoire de notre aviation.

La voie de liaison entre l'Avenue de l'Espace et la rue de Bondues :

- rue Saint-Exupéry
- allée du Petit Prince est la proposition pour la voie en impasse desservant les lots libres et l'aire de stationnement qui sera située, à terme, à l'arrière de l'école de la Providence.

L'ilot 5 : allée Maryse Bastié

L'ilot 7 : allée Georges Guynemer

L'ilot 8 : allée Jean Mermoz

L'ilot 10 : dans sa partie centrale : rue Elise Deroche et allée Louis Blériot

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, retient ces propositions de dénominations de voies pour le Quartier Est de WAMBRECHIES.

16/90 : NOUVELLE DENOMINATION DE VOIE – ALLEE DU PETIT PARADIS

L'aménagement de 173 logements par Nexity et Vilogia est en cours d'achèvement, Chemin du Petit Paradis.

Cette voie desservait jadis une exploitation agricole. Il s'agit désormais d'une voie d'aspect qualitatif et arborée qui dessert, outre de nombreux logements, l'entrée sud du Parc de Robersart.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'adapter la dénomination de cette voie à son usage désormais plus urbain : Allée du Petit Paradis.

16/ 91 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SIVOM ALLIANCE NORD OUEST – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Ce rapport énumère la Carte d'Identité du SIVOM, la rétrospective 2015 sur les actions portées par le SIVOM, les actions de Mutualisation, la communication et le personnel de l'établissement.